

COMPTE-RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf du mois de décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel LE GOUIC, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2017

Présents : Daniel LE GOUIC, Maire, Georges CARRELET, Christine RICHARD, Adjoint ; Tania LANGLAIS, Alain MERLET, Jean-Claude BOUTIN, Martine WASSE, Conseillers Municipaux.

Excusés : Séverine LEBEAU, Jean-Baptiste RICHARD qui a donné pouvoir à Christine RICHARD, Véronique BEAUFILS et Stéphane GADET qui a donné pouvoir à Daniel LE GOUIC.

Monsieur Daniel LE GOUIC déclare la séance ouverte à 20 heures.

Secrétaire de séance : Georges CARRELET.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR :

1. Tarifs 2018 photocopies
2. Tarifs 2018 cimetière
3. Tarifs 2018 loyers communaux
4. Tarifs 2019 Espace Lino Ventura
5. Questions diverses

DCM2017/54 – TARIFS 2018 PHOTOCOPIES :

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs pour 2018 soit :

Noir et Blanc :	A4 = 0,20 €
	A3 = 0,40 €
Couleur :	A4 = 0,50 €
	A3 = 1,00 €

Et pour les associations de Baracé, les tarifs sont les suivants :

Noir et Blanc :	A4 = 0,10 €
	A3 = 0,20 €
Couleur :	A4 = 0,20 €
	A3 = 0,40 €

DCM2017/55 – TARIFS 2018 CIMETIÈRE :

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide les tarifs suivants pour 2018 soit :

Tombes : 15 ans : **70 €**
 30 ans : **90 €**
 50 ans : **130 €**

Columbarium : 15 ans : **300 €**
 30 ans : **450 €**
 50 ans : **600 €**

Jardin du souvenir : **30 €** pour la dispersion des cendres

DCM2017/56 – TARIFS 2018 LOYERS COMMUNAUX :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les loyers communaux qui seront les suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Café/épicerie (LE 1985) : **400 €/mois**
- Ancienne Boulangerie (M. Grenouilleau/Mme Marreau) : **550 €/mois**
- Jardin à côté du cimetière (M. AUDREN) : **70 €/an**
- Terrain de Grohier : **150 €/an**

DCM2017/57 – TARIFS 2019 ESPACE LINO VENTURA :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs pour 2019 soit :

Locations habitants de Baracé* du samedi matin au dimanche 20 heures :

- Petite salle et cuisine **220 €**
- Grande salle et cuisine **350 €**
- Toutes les salles et cuisine **450 €**

*Ce tarif est accordé une seule fois dans l'année pour un foyer Baracéen.

Après 20 heures et jusqu'au lundi 12 heures, une somme de **70 €** sera demandée.

Du lundi au vendredi, ½ tarif pour toutes les salles sauf jours fériés.

Locations hors commune du samedi matin au dimanche 17 heures :

- Petite salle et cuisine **320 €**
- Grande salle et cuisine **560 €**
- Toutes les salles et cuisine **750 €**

Après 17 heures et jusqu'au lundi 12 heures une somme de **100 €** sera demandée.

Du lundi au vendredi, ½ tarif pour toutes les salles sauf jours fériés.

Locations diverses :

- Petite salle : **80 €** (habitant de Baracé) et **120 €** (hors commune)
- Grande salle : **130 €** (habitant de Baracé) et **200 €** (hors commune)

Un supplément de **50 €** sera appliqué aux locataires désireux de bénéficier de la salle dès le vendredi matin à partir de 10 heures.

Un chèque de caution de **850 €** sera demandé à la réservation + **150 €** pour le nettoyage des tables.

Le paiement de la location se fait le jour de la remise des clefs en même temps que l'état des lieux d'entrée et le chèque de caution est rendu après avoir procédé à l'état des lieux de sortie.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Pour faire suite à la consultation des différentes assurances organisée par la Mairie de Tiercé, Christine RICHARD nous informe que nous repartons pour 3 ans avec la SMACL qui avait la meilleure offre.
- 2- Christine RICHARD et Tania LANGLAIS ont rencontré un représentant de KASO afin d'établir un devis pour un décapark et différents jeux pour les enfants.
- 3- Les travaux de la boire de la Buardière effectués par la Fédération de Pêche sont terminés.
- 4- Des arbres devront être coupés au Rodiveau pour faciliter l'accès et l'entretien.
- 5- Le local poubelle a été installé à l'Espace Lino Ventura.
- 6- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le renouvellement du bail commercial et l'acte de prêt à usage du débit de boisson pour « Le 1985 » le 14 décembre.
- 7- En ce qui concerne l'antenne de téléphonie mobile, après contact téléphonique avec le responsable du projet numérique, les travaux sont reportés courant 2018.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Daniel LE GOUIC lève la séance à 21 h 55.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.